

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 83/2024

Objet : Nouveau
Programme National de
Rénovation Urbaine
(NPNRU) Jeumont-Centre
Lambreçon - Signature
d'un protocole foncier

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU le décret n° 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le NPNRU,

VU la délibération modifiée du Conseil Communautaire du 28 mai 2015 adoptant le contrat de ville 2015/2020 de la CAMVS,

VU la délibération n°2287 du 12 décembre 2019 portant sur la signature de convention opérationnelle du NPNRU,

VU la délibération D04/2023 du 28 février 2023 relatif à l'approbation de l'avenant à la convention opérationnelle du NPNRU,

VU la délibération 4086 du 20 mai 2024 relative au contrat de ville 2024 – 2030 de la CAMVS,

Le quartier de Jeumont Place Basse/Centre Lambreçon a fait l'objet d'une convention opérationnelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 20 février 2020.

Le périmètre du NPNRU s'articule entre le Boulevard de Lessines, la Place Basse et la Rue Jean Jaurès.

Le projet NPNRU de Jeumont répond aux enjeux de rééquilibrage territorial de l'offre de l'habitat, du développement de l'attractivité et participe à l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Il s'inscrit en cohérence dans la dynamique de projet centre-ville – pôle gare et prévoit :

- la démolition de 211 logements locatifs sociaux par le bailleur Promocil, de la Maison des Sports par la Ville, de l'ancienne agence MMA et de la piscine Pierre de Coubertin par la CAMVS,
- la création d'un équipement sportif intercommunal à vocation aquatique et ludique
- la création de 2 aires de stationnement pour répondre aux besoins de cet équipement, des usagers du centre-ville et notamment du Centre Administratif Georges Pompidou,
- l'aménagement d'un nouveau parvis pour le Centre Administratif,
- la requalification des abords de la Sambre,
- la création d'une offre de logements mixtes et diversifiés, dont 45 logements locatifs sociaux par le bailleur Promocil.

Pour la bonne réalisation de ce projet, des échanges fonciers sont nécessaires entre la Commune de Jeumont, la CAMVS, le bailleur Promocil et le futur promoteur des logements en diversification. .

Le protocole foncier présente les échanges fonciers nécessaires à la bonne réalisation du projet de renouvellement urbain. Il reprend également les engagements des parties prenantes, le calendrier de cession prévisionnel et les modalités financières.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

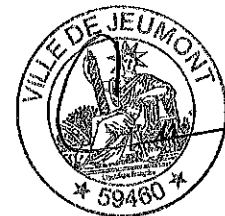
A la majorité

Décide de mettre en place un protocole foncier pour le projet NPNRU de Jeumont Centre Lambreçon avec la Commune de Jeumont, le bailleur social Promocil et la CAMVS.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE_{u9}



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

